

Les différentes pratiques de la pêche au cours de l'histoire

Conférence du 22 janvier 2008

Aux Archives départementales de Seine-et-Marne

Léopold Sarteau

Président de la Fédération de Seine-et-Marne
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Administrateur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

1.	<i>L'art de la pêche a évolué avec l'histoire des hommes</i>	2
2.	<i>Les premiers pêcheurs sous la Préhistoire</i>	2
3.	<i>Les premières techniques de pêche</i>	3
4.	<i>De nouvelles techniques de pêche</i>	3
5.	<i>Les instruments de pêche de l'homme préhistorique</i>	3
6.	<i>L'apparition de la canne à pêche et autres équipements</i>	4
7.	<i>La législation sur la pêche à travers les siècles</i>	4
8.	<i>La pêche pendant le Moyen Âge</i>	5
9.	<i>Une évolution progressive vers une pratique élargie</i>	6
10.	<i>Apparition d'une pratique aristocratique de loisir</i>	6
11.	<i>Une pêche de loisir pratiquée par la « bonne société »</i>	7
12.	<i>La pêche en France au XVIII^e siècle</i>	7
13.	<i>La pêche de loisir aux lignes dans le monde du XIX^e siècle</i>	8
14.	<i>Les pêches traditionnelles aux engins et filets</i>	8
15.	<i>Une pratique populaire sur l'ensemble de la France</i>	8
16.	<i>Une pratique populaire et festive sur l'ensemble de la France</i>	9
17.	<i>Une pratique à la fois plus technique et plus sportive</i>	9
18.	<i>Une approche naturaliste des poissons et de la pêche</i>	9
19.	<i>L'évolution des matériaux utilisés par le pêcheur</i>	10
20.	<i>L'évolution des équipements du pêcheur</i>	10
21.	<i>Une continuité à travers les siècles et les civilisations</i>	11
22.	<i>Des structures associatives au service de l'environnement</i>	11

1. L'art de la pêche a évolué avec l'histoire des hommes

Pêcher ? Quel est le sens de ce mot ?

Le mot français vient du latin *piscare*.

Selon le Robert, il signifie capturer ou tenter de capturer du poisson.

C'est avant tout un art, un ensemble de méthodes et de techniques, alliés à une bonne capacité d'observation, mis en œuvre pour capturer des poissons au sein de leur élément naturel.

La présence des poissons a précédé celle des humains, aussi bien dans les océans que dans les eaux douces.

Quelques-uns des fossiles parmi les plus connus de l'ichtyofaune¹ ont été trouvés au cœur des falaises du parc national de Miguasha, en Gaspésie (Québec). Certains d'entre eux remontent à près de 400 millions d'années.

Dans nos régions européennes, la plupart des espèces de poissons que nous connaissons aujourd'hui semblent apparaître entre 4 et 1,5 millions d'années avant notre ère.

Les peuplements piscicoles des eaux douces ont évolué en fonction des transformations continentales, géologiques et climatiques de l'ère quaternaire².

La phase de glaciation du quaternaire, entraînant un abaissement du niveau marin, provoque la dispersion des espèces d'eau froide, telles que les salmonidés, le chabot³ ou la lote de rivière ainsi que la faune piscicole sibérienne (cyprins).

Le réchauffement climatique progressif qui suivra cette phase glaciaire modifiera à nouveau les peuplements. Ceux-ci correspondront à la zonation scientifique de Huet⁴.

2. Les premiers pêcheurs sous la Préhistoire

L'être humain, comme tout être vivant, a besoin de se nourrir pour subsister et emmagasiner l'énergie indispensable à la vie : protéines animales ou végétales, hydrates de carbone, sucres, féculents...

¹ Ensemble des poissons vivants dans un espace géographique ou un habitat déterminé

² Ère remontant à peu près à 2 millions d'années et dans laquelle nous vivons toujours actuellement

³ Poisson de la famille des cottidés. Ne dépassant pas les 15 cm, il possède une grosse tête à large bouche.

⁴ Étude proposée par un ingénieur belge des Eaux et Forêts vers 1950 et selon laquelle on repère chaque zone piscicoles par la "règle des pentes".

Avant de se sédentariser, en particulier sur l'ensemble de l'arc méditerranéen et de l'Europe, en devenant cultivateur et éleveur, l'homme préhistorique fut avant tout un cueilleur, chasseur et pêcheur.

C'est au cours de ces longs millénaires que nos ancêtres ont dû apprendre à concevoir, fabriquer et utiliser les outils destinés à tuer ou capturer les gibiers et poissons permettant de nourrir le groupe familial.

3. Les premières techniques de pêche

Très probablement, les premiers pêcheurs tentaient d'attraper le poisson à la main dans des rivières peu profondes, dans les trous d'eau en période d'étiage ou encore en édifiant de petits barrages de pierre pour assécher une zone précise d'un cours d'eau.

Ces méthodes empiriques se révélaient difficiles et longues à mettre en œuvre, tout en étant généralement peu efficaces. Le poisson s'enfuyait facilement.

Il fallait donc contourner ces difficultés pour gagner en efficacité et mieux observer les comportements des différentes espèces de poisson pour réussir.

4. De nouvelles techniques de pêche

- Des pratiques calquées sur la chasse : épieu, lance ou javelot, arc, foëne⁵...
- Des méthodes de capture à l'aide de pièges divers destinés à emprisonner les poissons lors de leurs déplacements à proximité de leur habitat (filets, nasses).
- L'invention de l'hameçon et de la ligne destinés à capturer le poisson en lui présentant un appât sous la forme de l'une de ses nourritures habituelles.

5. Les instruments de pêche de l'homme préhistorique

Les outils et divers instruments de pêche imaginés par l'homme ont suivi la lente évolution du savoir-faire de l'*homo habilis* et leur datation n'est pas toujours évidente...

⁵ Instrument de pêche en forme de trident ou de fourche à dents pointues que l'on lance sur les poissons passant à fleur d'eau.

6. *L'apparition de la canne à pêche et autres équipements*

Il est difficile de dater l'apparition de la canne à pêche, très postérieure à celle de l'hameçon qui était davantage utilisé en terminaison de formes de pièges (ligne de fond...).

On en trouve des représentations graphiques en Norvège à Kville (âge du bronze) et sur des peintures murales égyptiennes. La pêche en tant que sport de loisirs est apparue dans l'Égypte antique et l'Empire romain.

Selon Plutarque (II^e s.) les Grecs utilisaient des cannes en roseau d'environ 2 m, d'une seule pièce, auxquelles « *était fixée une ligne en crins de cheval finement tressés, d'une longueur égale à celle de la canne* ».

Elie, écrivain latin du III^e s. décrit dans son ouvrage « *l'histoire naturelle d'Elie* », la première observation connue de la pêche à la mouche, pratiquée par un Macédonien près de Thessalonique.

Il donne une description très précise de la mouche artificielle : « *on enroule de la laine rouge autour de l'hameçon, et on fixe deux plumes de couleur citrine que l'on trouve sous le jabot d'un coq* ». La ligne était faite de lin et se terminait en crin de cheval.

7. *La législation sur la pêche à travers les siècles*

À l'époque romaine, la pêche est libre et permise à tous. Le poisson est considéré comme « *res nullius* » ainsi que l'eau en général.

Après la chute de l'Empire romain et l'établissement de la féodalité, le droit de pêche appartient au souverain dans toutes les rivières traversant le royaume. Il peut l'octroyer à ses vassaux et aux institutions monastiques. Les seigneurs de haut rang s'emparent de l'exercice du droit de chasse et de pêche sur leurs territoires.

De la fin du Moyen Âge jusqu'à la Renaissance, la totalité des rivières navigables ou flottables relèvent du domaine royal. Les eaux "non praticables" relèvent des droits seigneuriaux.

1566- Édît de Moulins, rappel du domaine royal inaliénable.

1669- Ordonnance de Colbert qui fonde le droit contemporain. Rappel de l'Édit de Moulins, précise que « *seuls peuvent prétendre à un droit de pêche sur les cours d'eau domaniaux le bénéficiaire de titres ou possessions antérieurs à 100 ans* ». Création du corps des Eaux et Forêts, autorisation de pêche par bail, à titre économique.

1789-1792- Révolution. Abolition des privilèges et disparition de l'exclusivité du droit de pêche.

1798- Reconnaissance à tout citoyen du droit de pêcher dans les rivières navigables ou flottables.

1802- Rétablissement de l'affermage (adjudication ou licence).

1941- Loi portant organisation de la pêche en France. Création des AAPPMA (Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique), des Fédérations et du CSP (Conseil Supérieur de la Pêche) au titre des missions d'intérêt général. Mise en place d'une taxe piscicole destinée à financer ces missions.

1959- La loi reprend et précise les textes de 1941. Première loi portant sur la répression des pollutions (art.L.432-2).

1984- Loi portant sur l'organisation de la pêche et la protection de la nature.

1992- Première loi sur l'eau et la protection de la nature.

2006- Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques portant sur la protection de l'ensemble des cours d'eau et masses d'eau de surface ou non. Elle réorganise les structures de la pêche. L'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) succède au CSP.

8. La pêche pendant le Moyen Âge

On dispose de peu de documents précis sur la pratique réelle de la pêche pendant cette période qui s'étale sur près de dix siècles. La féodalité est très présente et peu de seigneurs accordent des droits de pêche aux populations, en particulier aux serfs dans les campagnes. L'acte de braconnage est très sévèrement réprimé, bien qu'il constitue un moyen de subsistance pour les roturiers les pauvres.

Néanmoins quelques grands feudataires signent des chartes en faveur de monastères ou des bourgeois dans les villes qui s'étaient émancipées progressivement à partir du XI^e siècle.

Réglée par des ordonnances royales successives, la pêche est soumise à de nombreuses restrictions. Elle demeure longtemps le privilège de confréries, du clergé régulier ou séculier et de l'aristocratie.

9. Une évolution progressive vers une pratique élargie

Les actes de braconnage ne sont pas du seul fait des hommes. Dans le roman de Renart, XIV^e siècle, l'auteur relate la mésaventure du loup Ysengrin qui, sur les conseils de Renart, va tenter de pêcher des anguilles à la queue :

Alléché par l'odeur des anguilles grillées, Ysengrin vient frapper à la porte de Renart qui lui fait croire qu'il reçoit ses moines. Le loup crédule se tenait bien moine pour en goûter lui aussi. Renart l'ébouillante sous prétexte d'une tonsure puis le mène auprès d'un trou creusé dans l'étang gelé où il affirme avoir pêché le poisson. Renart noue un seau à la queue du loup et l'invite à pêcher sans bouger ; La queue se prend dans la glace et à l'aube des chasseurs l'aperçoivent et se jettent sur lui. Un coup d'épée lui tranchera la queue.

En 1170, Gauthier I^{er}, chambellan du roi Louis VII, accorde une charte de franchise communale aux habitants de Nemours. Le roi leur reconnaît « le droit de bourgeoisie ».

En 1197, le même Gauthier I^{er} accorde à l'Hôtel-Dieu, récemment fondé, le droit de pêche dans les petits-fossés de la ville (bras du Loing ceinturant les remparts) afin de se nourrir des poissons.

10. Apparition d'une pratique aristocratique de loisir

Le lent développement de l'imprimerie, à la suite des améliorations techniques de Gutenberg, va permettre la réalisation et la diffusion d'ouvrages techniques illustrés.

Le plus célèbre de ces ouvrages « *A treatyse of fysshynge with an angle* », rédigé par Dame Juliana Berners, est paru en Angleterre en 1496. Rédigé en fait vers 1450 ce traité de pêche décrit minutieusement les techniques de l'époque, les leurres et mouches artificielles et les différentes méthodes pour confectionner les équipements de pêche.

D'autres livres apparaissent un peu après, mais sont plus ou moins des plagiats. Le traité de dame Juliana sera la référence pendant près de deux siècles.

11. Une pêche de loisir pratiquée par la « bonne société »

Au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, la pratique de la pêche aux lignes demeure aristocratique ou bourgeoise. Les milieux populaires et ruraux, quand ils sont autorisés à pêcher préfèrent l'usage des engins ou filets afin de vendre leurs prises.

En 1653, un gentleman anglais, Isaac Walton, fait paraître « *The compleat angler or the contemplative man's recreation* », décrivant toutes les connaissances et techniques de l'époque.

Plus tard, sur la fin de sa vie, Walton s'associe à Charles Cotton, aristocrate philosophe, traducteur de Montaigne, pour une nouvelle édition. Cotton y développera pour la première fois un concept de lien avec la nature et de respect du poisson capturé.

12. La pêche en France au XVIII^e siècle

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la pêche en France n'est pas réellement libre, mais l'affermage des droits de pêche sur le domaine fluvial royal, permet un accès plus aisé, y compris pour faire commerce des poissons, en particulier dans les villes importantes.

Les classes populaires et le monde rural utilisent avant tout des techniques de pêche dites « aux engins », la pêche à la ligne demeurant l'apanage des sociétés bourgeoises ou aristocratiques, à titre de loisir. La reine Marie-Antoinette pratique de temps à autres la pêche à la ligne sur le plan d'eau du petit Trianon à Versailles avec ses dames de compagnie.

L'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert consacre un chapitre particulier aux équipements et méthodes de pêche en usage à cette époque.

13. La pêche de loisir aux lignes dans le monde du XIX^e siècle

Au XIX^e siècle, l'Europe et l'Amérique du Nord entreprennent une révolution industrielle qui transformera les sociétés. Les découvertes techniques vont se succéder et, en modifiant les modes de transport, les loisirs d'une partie de la société se développent. L'accès à la mer, à la montagne ou à la campagne sera plus aisé pour un plus grand nombre. Toutefois, les mondes ouvriers ou ruraux, en sont provisoirement écartés pour des raisons financières.

On voit apparaître deux types de pratique de la pêche :

- Une pêche dite sportive, élitiste, vers des prises considérées comme nobles : truite, saumon, ombre, brochet ;
- Une pêche plus populaire, avec en dominante la « pêche au coup », souvent de proximité, des cyprinidés (goujons, gardons, brèmes...) dans les cours d'eau du domaine public fluvial, ouverts à tous.

Des auteurs célèbres (Maupassant), les peintres (École de Barbizon, Impressionnistes) intègrent la pêche dans leurs œuvres.

14. Les pêches traditionnelles aux engins et filets

Pendant que la pêche de loisir se développe lentement en France, des méthodes populaires traditionnelles sont toujours pratiquées aussi bien par les amateurs que par les pêcheurs professionnels qui alimentent les marchés en poissons d'eau douce. Si la pêche banale à la ligne est gratuite sur le domaine public, la pêche aux engins nécessite le paiement d'une licence.

15. Une pratique populaire sur l'ensemble de la France

Contrairement à la culture britannique des clubs, élitiste, aux cotisations élevées, permettant de pratiquer sur des domaines essentiellement privés, en France la pêche s'est davantage développée à partir des associations qui se sont créées dans un cadre légal à la fin des années 1880 puis grâce à la loi de 1901.

Ce cadre associatif, largement ouvert, conforté par des lois et décrets successifs, confie des missions d'intérêt général aux associations locales.

Des statuts spécifiques, rédigés par le Ministère de l'écologie et publiés sous forme d'arrêté attribuent un caractère d'utilité publique avec possibilité de délégation de service public aux fédérations départementales et à la Fédération Nationale pour la Pêche en France.

16. Une pratique populaire et festive sur l'ensemble de la France

Jusque dans les années 60, les manifestations festives autour de la pêche, comme les concours de pêche, s'avéraient très suivies par le public et des centaines de pêcheurs participaient à ces compétitions.

17. Une pratique à la fois plus technique et plus sportive

Les techniques de pêche ont beaucoup évolué, en particulier depuis l'apparition de nouveaux matériaux, souvent liés à la haute technologie. Les pêcheurs se sont également souvent spécialisés tandis que les possibilités de déplacement se sont élargies.

La pêche de compétition est devenue hautement sportive et généralement coûteuse, avec des rendements en prises incomparables à ce qu'ils étaient il y a moins d'un siècle. En contrepartie, une grande technicité est indispensable pour obtenir de bons résultats, en particulier dans les différents championnats. Le nombre de pratiquants s'est réduit aux spécialistes.

18. Une approche naturaliste des poissons et de la pêche

Si assez peu d'auteurs français du passé ont écrit des traités sur les techniques de pêche, il existe une assez longue tradition d'approche naturaliste vis-à-vis des différentes espèces de poissons avant même Buffon et Lacépède, initiateurs du Muséum d'Histoire Naturelle.

Au cours des siècles, différents auteurs se sont consacrés à la description, puis, à partir du XVIII^e siècle, à la classification des espèces de poissons, s'inspirant parfois de celle d'Aristote :

Decius Magnus Antonius (Ausone, né à Bordeaux en 310) parle de la truite de rivière dans un poème sur la Moselle ;

Pierre Belon (apothicaire) écrit en 1555 « la nature et la diversité des poissons avec leurs pourtraits »

Guillaume Rondelet (médecin) rédige en 1558 : « histoire entière des poissons avec leurs pourtraits au naïf »

Lacépède, travaillant avec Buffon rédigera en 1802 « Histoire naturelle des poissons ».

19. L'évolution des matériaux utilisés par le pêcheur

Au cours d'une longue période de perfectionnement des instruments de pêche, l'homme a utilisé et affiné les divers matériaux naturels mis à sa disposition. Ce n'est qu'à partir de la fin du siècle dernier que les produits de synthèse se sont imposés.

Pendant longtemps, les cannes à pêche ont été confectionnées à partir de roseaux, de bambous, de tiges de riz japonais, voire tout simplement à l'aide de baguettes de noisetier ou de saule coupées dans les arbres voisins.

Pour les flotteurs (souvent nommés bouchons), le liège, l'écorce de pin, les plumes d'oie ébarbées, le piquant de porc-épic ou le bois de balsa ont été utilisés.

Pour les lignes et bas de ligne, les pêcheurs ont mis du crin de cheval, du fil de lin torsadé, de la soie (trop chère pour le peuple), du crin de florence et du catgut (soie chirurgicale très fine). Les lignes étaient généralement lestées avec des métaux à bas prix (plomb, étain).

20. L'évolution des équipements du pêcheur

En quelques millénaires, le pêcheur en eau douce est passé d'une logique de la recherche de nourriture avec des outils primitifs à celle de la pratique d'une pêche de loisir et de détente. Ceci n'interdit nullement la consommation personnelle de quelques poissons réputés pour la qualité de leur chair.

Le pêcheur utilise de nos jours des outils perfectionnés, des hameçons au carbone, des cannes en composites alliant légèreté et résistance, des amorces savamment composées tandis que des fils en fluorocarbone ont succédé au crin de cheval ou à la soie...

Dans certains cas des échosondeurs traquent le poisson et l'électronique signale les touches imperceptibles !

Pourtant, fort heureusement, il reste une part de mystère dans la pêche. La réussite du pêcheur demeure toujours liée à la bonne volonté des poissons et à leur intérêt pour l'appât ou le leurre qui leur est présenté.

21. Une continuité à travers les siècles et les civilisations

La pratique de la pêche, sous ses différentes formes, demeure ancrée dans les cultures humaines. Dans les sociétés industrialisées, elle constitue essentiellement une forme de loisir, profondément attaché à la nature.

Le pêcheur, considéré par certains comme un prédateur cruel vis-à-vis des animaux (les poissons) est avant tout un hédoniste, très souvent individualiste, recherchant la tranquillité et le calme.

À travers une quête prédatrice, forme de jeu du chat et de souris, il recherche une joie simple, une satisfaction de réussite, où de plus en plus souvent la victime n'est pas sacrifiée à la fin. Bien au contraire, elle peut faire l'objet de soins attentifs avant sa remise à l'eau. De victime, le poisson atteint un statut de partenaire (involontaire).

22. Des structures associatives au service de l'environnement

En France, les pêcheurs amateurs en eau douce sont aux environs de deux millions, toutes pratiques et tous lieux confondus. La pêche en mer compte également près d'un million d'adeptes pratiquant sur nos côtes.

Les pêcheurs, et leurs structures associatives, de par leur statut légal, jouent un rôle très important dans toutes les luttes contre les pollutions des rivières. C'est leur action, y compris sous toutes les formes de recours en justice, qui est à l'origine des lois et décrets sanctionnant les pollueurs.

Les derniers textes réglementaires d'application de la LEMA (Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques) de 2006, complétant des décrets récents, devraient permettre aux structures associatives d'engager un partenariat encore plus étroit avec les différents collectivités

territoriales (Communes, Départements, Régions) et les grands établissements publics (Agences de l'Eau, ONEMA).

Dans ce cadre, les fédérations apporteront leur compétence et leur connaissance des milieux aquatiques ou en ingénierie hydrobiologique au titre des mesures destinées à atteindre les objectifs du bon état écologique des cours d'eau définis par la Directive Cadre Européenne pour 2015.

De son côté, le grand réseau bénévole des associations locales, de par sa présence régulière sur le bord de l'eau, pourra assurer des millions de surveillance et d'observation des milieux.